

Profession de foi de la section de Nantes du syndicat CFDT-MAE pour l'élection du 4 mai 2010 au CTPS

Cher(e) collègue,

Le MAE ne doit pas être, après France Télécom, EDF-GDF, la SNCF et la Poste, la prochaine victime du dépeçage des services publics.

Notre ministère n'a jamais été autant menacé dans son existence comme dans ses missions. Face à ces attaques, inimaginables il y a encore quelques années, la CFDT se battra plus que jamais pour :

- ▶ Préserver un service public de qualité,
- ▶ Améliorer les conditions de vie et d'emploi de ses agents,
- ▶ Sauvegarder les missions du MAE.

**Votez
CFDT-MAE à l'élection
au CTPS**

Nos revendications pour 2010-2012

Résister par tous les moyens à la casse du service public et à toutes les conséquences désastreuses de la révision générale des politiques publiques

Après la casse du réseau des établissements culturels, c'est au tour du réseau consulaire, SCEC y compris, d'être menacé. Les suppressions d'ETP à l'étranger se traduisent par une charge supplémentaire de travail en administration centrale sans que les moyens nécessaires soient déployés. Le SCEC, dont tous vantent l'excellence, est en danger. La CFDT entamera une campagne auprès de la presse et des élus notamment pour défendre le service public et vos métiers.

La CFDT se battra pour que le tarissement des recrutements par concours ne se traduise pas par un blocage complet de la promotion interne. Il est possible d'agir sur les ratios promus/promouvables et par la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

La CFDT exigera, comme elle l'a fait aux différents CTP et devant le ministre fin 2009, que les réductions de postes ne soient pas le but ultime de la gestion du personnel dans ce ministère au prix d'une

souffrance au travail accrue.

La réduction des moyens de fonctionnement atteint la limite du supportable. La CFDT en fait le constat à Nantes. A titre d'exemples, aucun crédit n'a été accordé pour le remplacement de la chaudière de Breil I. La précarité des moyens de fonctionnement de la cantine ouvre la voie à l'idée d'une externalisation de cette prestation. L'isolation thermique de Breil III est reportée aux calendes grecques faute de crédits. Qui en paiera le prix ? Vous ! La CFDT réclamera les moyens qui vous permettent de travailler dans des conditions dignes.

AGIR DANS TOUS LES DOMAINES OÙ DES MARGES DE MANŒUVRE EXISTENT

La CFDT milite pour l'égalité de traitement entre les agents affectés à Nantes et ceux affectés à Paris, en terme de promotion et de rémunération. A titre d'exemple, elle dénonce le déséquilibre notoire de

l'attribution de la NBI entre les mêmes agents C de la DAF selon qu'ils soient à Paris (90 % ont la NBI) et à Nantes (6 %).

La CFDT s'opposera à l'individualisation des rémunérations (primes au mérite et PFR à l'administration centrale) alors qu'on ne sait toujours pas mesurer le « mérite » ou la « performance ».

Une démarche identique pour tous les corps de catégorie A et B est en cours.

La CFDT militera pour que les promesses de relocalisation à Nantes de services parisiens soient enfin tenues alors que les compétences existent à

Nantes et que l'espace mieux géré permettrait de les accueillir.

CATÉGORIE C

Face au constat alarmant de la dégradation massive des conditions de vie et d'emploi des agents de catégorie C en poste et en centrale, mis en évidence par la large consultation des collègues, la CFDT se battra au sein du groupe de travail qu'elle a obtenu pour améliorer les rémunérations (primes, IR), la promotion interne (augmentation des ratios), l'accès au logement (France et étranger) et les règles de gestion (affectations, temps de séjour).

Compte-rendu de mandat 2006-2010

Nous avons tenu nos engagements mais jamais le service public n'a été autant en danger

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT MORAL ET LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La CFDT a obtenu qu'une enquête soit effectuée auprès des agents par le médecin de l'administration. Réalisée en 2009, les résultats se font attendre malgré nos interventions répétées en CHS. A Breil III, la CFDT a dénoncé le choix de l'administration de faire subir aux agents les nuisances d'un chantier de rénovation en site occupé et demandé en 2009 la convocation d'un CHS spécial pour mettre l'administration en demeure de prendre les mesures nécessaires pour atténuer ces nuisances, sources de souffrance au travail. Outre le chantier, c'est l'agencement même des locaux que nous avons contesté. Comme sur le site de la Convention, l'administration a privilégié l'économie des surfaces et l'entassement des agents dans des « bureaux paysagers » inadaptés à leurs missions au détriment de leur santé.

RÉFORME CATÉGORIELLE

Contre vents et marées, la CFDT a milité pour la fusion des corps de catégorie C. C'est chose faite aujourd'hui. Elle vient de réaliser un vaste sondage auprès des collègues de catégorie C et obtenu l'ouverture d'un groupe de travail sur leurs conditions de vie et d'emploi à l'étranger et à la centrale. La CFDT a rejeté la réforme en trompe l'œil de la catégorie B proposée par le gouvernement qui allonge la durée de carrière sans avantage suffisant en terme de rémunération.

ÊTRE UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE L'ADMINISTRATION POUR TOUTES LES QUESTIONS QUI TOUCHENT À LA VIE DES AGENTS

Aujourd'hui, grâce à votre confiance, la CFDT a atteint cet objectif. L'administration a pris acte du poids de la CFDT dans les instances de dialogue social (CTPM,

CTPS, CHS, CAP). Nos interventions sont entendues par l'administration. Illustration simple à Nantes : la CFDT, seule, a été à l'origine du sondage effectué en 2008 auprès de vous sur les horaires variables à Nantes et qui a permis d'assouplir le dispositif sans mettre en péril vos droits.

L'ACTION SOCIALE AU CŒUR DE NOS DÉBATS

La CFDT a réagi avec fermeté pour contester les conditions du départ du médecin de prévention en 2008. Cette action résolue a provoqué une restructuration de la MAS dans les mois qui ont suivi. Aujourd'hui, une nouvelle équipe est en place avec des garanties d'indépendance du médecin de prévention vis à vis de l'administration.

APPUYER LA RELOCALISATION À NANTES DE SERVICES PARISIENS

La CFDT vient de saisir le secrétaire général du MAE pour qu'enfin on passe aux actes. L'annonce par le DGA, malgré les engagements pris, du report sine die de l'installation à Nantes du Centre de service des ressources humaines (CSRH) a mis le feu aux poudres. La CFDT exige que l'on passe des paroles aux actes et que soient réouverts, outre le dossier du CSRH, ceux de l'AEFE, du Centre de services partagés « Dépenses » et du service de la gestion des voyages et missions.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL

La CFDT a signé avec l'administration une charte de l'égalité professionnelle et de l'égalité des chances pour qu'aucun agent, pendant la durée de sa carrière ou de son contrat, ne soit conduit à se sentir exclu de la communauté de travail ou pénalisé dans le déroulement de son parcours professionnel. La CFDT veillera au respect rigoureux des engagements de l'administration.

Votez CFDT-MAE à l'élection au CTPS

N'oubliez pas de voter dès réception du matériel de vote par correspondance !